



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères DFAE

## **Dialogue intercommunautaire sur les droits de l'homme et la promotion de la culture de la paix**

Séminaire à l'intention des acteurs sociopolitiques maliens, organisé conjointement par l'Assemblée nationale du Mali, le Haut-Conseil des Collectivités territoriales avec la collaboration de l'Union interparlementaire (UIP) et de la Division politique IV – Sécurité humaine du Département fédéral des affaires étrangères de Suisse (DFAE)

Mopti, 27-29 novembre 2008

---

### SYNTHESE

L'Assemblée nationale du Mali et le Haut-Conseil des collectivités territoriales, en collaboration avec l'Union interparlementaire et le Département fédéral des Affaires étrangères de Suisse, ont organisé à l'hôtel Kanaga, Mopti, du 27 au 29 novembre 2008 un séminaire sur le dialogue intercommunautaire sur les droits de l'homme et la promotion de la culture de la paix. Tenu dans le cadre d'un processus de concertation devant favoriser la cohabitation pacifique des communautés maliennes, ce séminaire a rassemblé une centaine de participants venus des différentes régions du Mali, représentant les élus nationaux, régionaux, locaux et communaux, des autorités administratives, la société civile et différentes couches socioprofessionnelles.

Cette première rencontre, organisée avec l'accord formel et l'appui du Chef de l'Etat du Mali, son Excellence Amadou Toumani Touré, avait pour but, d'une part, de permettre des échanges interactifs entre les différentes communautés et collectivités du Mali sur des questions liées aux droits de l'homme dans leur vécu quotidien, et de l'autre, de créer un cadre de réflexion sur les différentes tensions et conflits auxquels elles sont confrontées, en leur sein et entre elles, en vue d'identifier des pistes de solutions privilégiant le dialogue et la coopération dans la résolution de ces conflits. A terme, le Forum, en tant que cadre de concertation appelé à se pérenniser, vise à jeter les bases d'un renforcement de la conscience et de la cohésion nationales, processus dans lequel les communautés et les collectivités ont un rôle déterminant à jouer, en dialogue avec les institutions nationales.

Suite aux présentations des experts nationaux, régionaux et internationaux, et afin d'ancrer un suivi au présent Forum, les participants ont émis des préoccupations, fait des constats et des recommandations sur les deux thèmes suivants.

- I. Sur la question des droits de l'homme, ils ont :
  - souligné l'importance que revêt l'éducation comme facteur de développement et d'émancipation d'une société et insisté sur la nécessité de recourir à des dispositions appropriées afin de permettre à tous d'y avoir accès;

- déploré la discrimination à laquelle sont soumis des femmes et des enfants et préconisé des mesures urgentes visant à la promotion des droits de la femme – dont entre autres l'égalité entre l'homme et la femme – et de l'enfant ;
- plaidé en faveur d'une diffusion élargie des instruments nationaux, régionaux et internationaux, en vue de permettre aux populations d'en être informées, et en vue de leur divulgation, y compris dans les langues nationales ; et plaidé également une sensibilisation des citoyens à leurs droits et devoirs ;
- plaidé en faveur de l'abolition de la peine de mort et de l'introduction de peines de substitution garantissant la paix sociale ;
- relevé avec regret les manquements graves dans le fonctionnement de la justice et recommandé des mesures urgentes devant permettre au juge d'exercer ses fonctions en toute indépendance et en toute impartialité;
- appelé les pouvoirs publics et les députés à prendre efficacement en compte les litiges fonciers, sources de conflits et de désintégration des communautés ;
- condamné des formes d'esclavage pratiquées dans certaines régions du Mali, et, à cet effet, encouragé la nomination d'un médiateur national, soutenu l'élaboration des mesures législatives en conformité avec la Convention des Nations Unies sur l'abolition de l'esclavage et toutes formes d'exploitation des êtres humains.

II. Sur la question de la culture de la paix et de la connaissance et la résolution des conflits intra- et intercommunautaires, ils ont :

- noté la récurrence de la rébellion dans le nord du Mali et les défaillances de mise en œuvre des différents accords de paix ; **préconisé l'institutionnalisation de dialogues entre les communautés, les élus et les collectivités locales pour une évaluation régulière des accords en lien avec les élus nationaux et l'Etat, ainsi que la tenue de séminaires dans les cercles de la région de Kidal.**
- Noté également que le Mali connaît des conflits divers dans toutes ses régions. Ces conflits sont liés à plusieurs causes, notamment la gestion des espaces pastoraux, des points d'eau, des zones de production, etc. A cet égard, il sont notamment proposé l'homologation des accords et conventions communautaires afin de leur donner une force exécutoire, l'aménagement des espaces agricoles, pastoraux et de pêche, en tenant compte des préoccupations et des spécificités locales ;
- Reconnu que le Mali a organisé de nombreux fora sur les droits de l'homme et la culture de la paix et élaboré de nombreux programmes de développement, dont les conclusions ne sont pas toujours mises en œuvre. Ils ont par conséquent appelé à une responsabilisation accrue des acteurs en vue de leur mise en œuvre ainsi que la tenue périodique de rencontres en vue de renforcer le dialogue et de promouvoir la paix. **Plus spécifiquement, ils ont appelé à la démultiplication d'un Forum de dialogue intercommunautaire dans toutes les régions, en particulier celles du Nord.**
- Constaté que le Mali a développé bon nombre de d'institutions et de mécanismes de promotion de culture de la paix et de gestion des conflits au sein des communautés et entre elles. A cet égard, ils ont notamment recommandé l'animation des espaces de reddition des comptes par les collectivités locales et les élus, ainsi que le renforcement du leadership et des capacités en gestion des élus ; la généralisation sur tout le territoire national de l'approche des cités consensuelles des droits de l'homme ;

- Souligné également que la décentralisation concourt également au renforcement de la participation des populations dans la gestion publique de leur espace ; dans ce sens, ils ont notamment recommandé l'accélération du processus de transfert des ressources aux collectivités locales, à travers l'adoption de mesures adéquates, ainsi que la sensibilisation des communautés pour qu'elles s'intéressent à la gestion des affaires publiques de leur localité.

Les participants ont recommandé une mise en œuvre effective des recommandations du séminaire et préconisent à cet effet la mise en place d'un **comité de suivi tripartite**, Assemblée nationale, Haut Conseil des Collectivités Territoriales et société civile.

La totalité des constats et des recommandations figurent dans les deux rapports des travaux de groupe annexés à la présente synthèse et en font partie intégrante.

Les participants ont adressé leurs remerciements aux organisateurs, notamment l'Assemblée nationale, le Haut Conseil des Collectivités Territoriales, aux autorités locales de Mopti pour l'accueil du Forum, de même qu'à l'Union interparlementaire et au Département fédéral des affaires étrangères de Suisse pour leur précieuse contribution.

Mopti, le 29 novembre 2008

LE FORUM

# **RAPPORT DES TRAVAUX EN ATELIER N° I**

**Président** : Kassoum Tapo

**Rapporteur** : Mme M'Bam Diarra

Les discussions ont commencé par un aperçu général des droits de l'homme dans le vécu quotidien au Mali. A l'issue des débats, des diagnostics ont été posés et des recommandations formulées.

## **I - Abolition de la peine de mort**

Après avoir déploré les erreurs dans le processus d'adoption d'une loi de l'abolition de la peine de mort dont le principe n'est pas rejeté malgré l'influence de certains groupes de pression, l'atelier recommande :

- 1) Des campagnes de sensibilisations et d'explications sur l'intérêt de l'abolition de la peine de mort ;
- 2) Des mesures pour éviter la justice privée qui pourraient découler de l'adoption de la loi ;
- 3) De prendre des dispositions pour éviter la libération des criminels avérés créant ainsi des situations de provocation et de frustrations.

## **II-) Dépénalisation du délit de presse**

Il ressort des discussions que beaucoup de dérapages sont apparus dans l'exercice de la liberté de presse, des journalistes portant souvent atteinte à la vie privée des citoyens au mépris de leur déontologie et du respect de la loi. Par conséquent l'atelier recommande :

- 1°) Des dispositions médianes permettant d'éviter des situations de libertinage dans la presse privée ;
- 2°) Des mesures facilitant la professionnalisation du métier de journaliste et de contrôler l'attribution des fréquences aux radios et télévisions privées et les critères d'acquisition du statut des journalistes.

## **III -) Education :**

Après avoir fait le diagnostic des maux qui minent, le système éducatif au Mali il a été recommandé :

- 1°) le renforcement de l'enseignement public ;
- 2°) la prise de dispositions pour éviter la déperdition du corps enseignant au profit de l'enseignement privé et au détriment du public ;
- 3°) Le rétablissement de l'autorité parentale ;
- 4°) La révision de l'âge d'accès à la scolarité ;
- 5°) La révision des programmes scolaires et l'évaluation permanente des innovations introduites dans l'enseignement et rendre effectif l'enseignement des langues nationales ;
- 6°) L'égalité en matière d'éducation entre la jeune fille et le jeune garçon ;
- 7°) La sensibilisation des populations sur la non –corrélation entre l'instruction et l'accès à l'emploi public.

#### **IV- Discrimination a l'égard des femmes et des enfants :**

L'atelier a noté de nombreuses formes de discrimination à l'égard des femmes :

A cet effet il recommande:

- 1°) Le renforcement du statut de la femme en conformité avec la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) ;
- 2°) L'évaluation périodique par l'Assemblée Nationale de l'application de cette Convention et celle relative aux droits de l'enfant et toutes autres conventions relatives aux droits de l'homme, à travers des interpellations et de débats fréquents.
- 3°) Des mesures urgentes pour faire appliquer l'égalité entre l'homme et la femme en matière de propriété et dans le domaine successoral.
- 4°) Des campagnes de sensibilisation sur l'interdiction des violences conjugales et l'excision, et l'adoption d'une législation contre ces pratiques ;
- 5°) Des mesures urgentes en vue de lutter contre l'exploitation sexuelle et le trafic des enfants.

## **V- La méconnaissance des droits et des instruments internationaux par les populations**

Face au constat de l'ignorance patente par les populations des droits de l'homme et des instruments y relatifs, l'atelier recommande:

- 1°) Une sensibilisation des populations sur les droits et les devoirs des citoyens ;
- 2°) La traduction et la vulgarisation en langues nationales des Déclarations et Conventions sur les Droits de l'homme ;
- 3°) L'organisation des émissions radio diffusées sur les droits de l'homme et les textes des lois importants ;
- 4°) L'introduction de l'enseignement des droits de l'homme dans les programmes d'enseignement depuis le cycle fondamental ;
- 5°) L'introduction dans l'arsenal juridique interne des dispositions, conventions et traités internationaux que le Mali a ratifiés ;

## **VI – Problématique des devoirs et de la lutte contre l'impunité :**

Ayant fait le constat de l'ampleur de l'impunité et de la banalisation des devoirs des citoyens, l'atelier recommande :

- 1°) La nécessité d'insister sur les devoirs des citoyens ;
- 2°) la lutte contre l'impunité dont jouissent certaines catégories de citoyens.

## **VII – Indépendance de la justice**

Plusieurs témoignages ont été faits sur les manquements graves et les dysfonctionnements du service de la justice.

Dans cette optique, l'atelier recommande que :

- 1°) des dispositions nouvelles assurant l'indépendance de la justice et luttant contre la corruption des magistrats soient prises ;
- 2°) des mesures permettant aux juges d'éviter les pressions de certaines catégories de citoyens profitant de leur fortune ou de leur position pour influencer les décisions de justice ;

## **VIII- Sur les questions foncières**

Face au constat des expropriations illégales, l'atelier recommande la prise en compte par les pouvoirs publics et les députés, des litiges fonciers qui sont des sources de conflits et d'affrontements entre les communautés.

## **IX – Sur l'efficacité et le contenu des conventions internationales**

Un constat a été fait sur l'inadéquation des conventions internationales et leur caractère impératif quant à leur application dans les pays signataires.

A ce propos, les participants, après avoir relevé la primauté des conventions internationales sur la législation nationale dès lors qu'elles sont ratifiées, ont souligné la nécessité de prendre des mesures législatives spécifiques pour les adapter au droit interne.

## **X – Sur le statut de la CNDH.**

Face aux nombreuses interrogations sur l'indépendance de la CNDH et son mode de fonctionnement, les participants ont été informés qu'un projet de loi devant modifier le statut de la CNDH conformément aux Principes de Paris sera bientôt présenté à l'Assemblée pour adoption.

## **XI - Sur l'esclavage :**

Constatant que certaines formes d'esclavages subsistent au Mali, les participants recommandent :

1°) la nomination d'un médiateur national sur les questions liées à l'esclavage et à l'exploitation des enfants;

2°) des mesures législatives en adéquation avec la convention des Nations Unies sur l'abolition de l'esclavage et toutes formes d'exploitation des êtres humains ;

3°) des mesures particulières pour la sensibilisation en matière des droits de l'homme.

## **XII- SUR LA QUESTION DES GROUPES MINORITAIRES, IDENTITAIRES ET VULNERABLES**

Face au constat de l'ignorance des droits des minorités et des Groupes identitaires et vulnérables, l'Atelier recommande que :

1°) Les dispositions des Conventions des Nations Unies sur l'Elimination de toutes les formes de discrimination d'une part et des Droits des Minorités d'autre part, soient prises en compte et intégrées dans l'Arsenal juridique du Mali ;

2°) Des mesures pertinentes et hardies soient prises en vue de prévenir toutes violations des Droits des minorités et des groupes vulnérables ;

3°) Des dispositions soient adoptées tant aux plan national que communautaire pour réprimer toutes discriminations liées à la nature des minorités ou des groupes identitaires.

Fait à Mopti, le 29 Novembre 2008-

L'Atelier N° 1

## **GROUPE II :**

### **Thèmes :**

1. Culture de la paix : rôle des structures locales et des communautés dans la gestion des affaires publiques.
2. Connaissances mutuelles des problèmes entre les communautés et les régions en vue de leur résolution par des méthodes expérimentales : facteur de renforcement de la conscience et de la cohésion nationales

## **RAPPORT DES TRAVAUX DU GROUPE II**

### **I. BUREAU DU GROUPE II :**

Modérateurs :

- Bouréma KANSAYE, Magistrat
- Dr Oumar MARIKO, Député à l'Assemblée Nationale

Rapporteurs :

- Mohamed El Moctar MAHAMAR, PDHRE
- Mamadou Ben Chérif DIABATE, RECOTRADE.

Membres du Groupe :

- Cf : liste en annexe

### **II. METHODOLOGIE :**

La méthodologie développée a consisté à :

- échanger sur le mandat de l'atelier qui porte sur un diagnostic de l'état des lieux suivi de formulation de recommandations ;
- rappeler la substance des communications sur les thèmes II et III et des échanges qui en ont suivi ;
- mener des débats autour des deux thèmes, assortis de propositions de recommandations et suivi.

### **III. RESULTATS DES TRAVAUX :**

Au terme de l'échange sur la méthodologie, un débat fructueux s'est engagé sur l'état des lieux des deux thèmes :

#### **3.1. Du diagnostic de l'état des lieux :**

Le débat sur l'état des lieux a fait le diagnostic suivant :

1. Depuis l'indépendance, le Mali connaît dans son septentrion une rébellion récurrente. Un Pacte National et les Accords d'Alger ont été initiés et mis en œuvre. Cependant, une recrudescence est survenue depuis mai 2006 et perdure encore.
2. Le Mali connaît aussi des conflits divers et dans toutes ses régions. Ces conflits sont liés à plusieurs causes notamment la gestion des espaces pastoraux, des points d'eau, des zones de production, etc. ;
3. Le septentrion du Mali est aujourd'hui une zone potentielle de production d'hydrocarbure, d'uranium. Il connaît aussi une intensification des trafics de tout genre. L'intégrisme islamique gagne de plus en plus du terrain.
4. Les espaces pastoraux, les zones de pêche et les espaces agricoles ne sont pas bien délimités et bien organisés. Dans certaines régions, il existe des schémas pastoraux qui permettent le passage des animaux et mieux des points d'eau sont aménagés au niveau de ces espaces.
5. Le Mali est engagé de façon irréversible dans le processus de décentralisation qui a conduit à la création de 703 Communes, 49 Conseils de Cercle, 8 Assemblées Régionales et le District de Bamako. Cette décentralisation concourt au renforcement de la participation des populations dans la gestion publique de leur espace. Toutefois, le découpage a entraîné certaines frustrations et ne répond aux préoccupations de toutes les populations qui ont été insuffisamment impliquées dans le processus. Aujourd'hui, le transfert des compétences est intervenu dans certains domaines notamment l'éducation, la santé, l'hydraulique. Le transfert des ressources humaines, matérielles et financières accuse encore un retard malgré la mise en place d'une Commission Interministérielle à cet effet.
6. Le Mali a développé bon nombre d'institutions et mécanismes de promotion de la culture de la paix. Les communautés, qu'elles soient ethniques, professionnelles, territoriales ou sociologiques, jouent un rôle important dans ces mécanismes. Cependant les décisions de ces communautés n'ont aucune valeur juridique ;
7. Certains élus, ordonnateurs des dépenses des collectivités locales, ne savent souvent ni lire ni écrire ;
8. Certaines communautés font objet de diverses maltraitances et sont encore soumises à certaines formes d'exploitation en plusieurs endroits du pays.

9. Le Mali connaît des expériences diverses de promotion de la culture de paix : les Cités Consensuelles des Droits Humains, les commissions indépendantes de gestion de conflits intra et intercommunautaires et entre l'Etat et les citoyens, les Espaces Communaux d'Interpellation Démocratiques. Ces expériences ne sont ni généralisées ni systématisées.
10. Le Mali a organisé de nombreux fora sur les droits humains et la culture de la paix et développé de nombreux programmes de développement. Ces programmes sont souvent méconnus des populations bénéficiaires qui n'y sont pas associés dans certains cas. Les recommandations des fora ne sont pas diffusées et suivies et l'impact des programmes n'est pas évalué et capitalisé.

### **3.2. Des recommandations et du suivi :**

Au regard de cet état des lieux, les recommandations suivantes ont été formulées :

#### **3.2.1. De la crise au nord : Kidal :**

- 1. L'institutionnalisation d'un dialogue entre les communautés, les élus et collectivités locales et l'Etat avec une évaluation régulière des Accords sous l'autorité d'un groupe de contrôle composé d'un représentant des communautés, des collectivités locales, des élus nationaux et de l'Etat ;**
- 2. L'organisation, par l'AN et le HCC, d'un tel séminaire dans les cercles de la région de Kidal avec un séminaire de synthèse à Gao ou à Tombouctou**

#### **3.2.2. des recommandations générales :**

3. l'identification des communautés, des groupes identitaires, des collectivités locales et la tenue périodique régulière de rencontres entre ces dites communautés en vue de renforcer le dialogue et promouvoir la culture de paix ;
4. une responsabilisation accrue des acteurs dans la mise en œuvre des recommandations des différents fora sur les droits humains et la culture de la paix et celle des communautés dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi et évaluation des programmes de développement ;
5. l'animation des espaces de reddition des comptes par les collectivités locales et les élus à travers notamment les Espaces Communaux

d'Interpellation Démocratiques, le contrôle de l'action des collectivités par les chefs traditionnels, le renforcement du leadership et des capacités en gestion des élus,

6. l'accélération du processus de transfert des ressources aux Collectivités locales à travers la relecture de la loi des finances ;
7. L'aménagement et l'organisation des espaces agricoles, pastoraux et de pêche en tenant compte des préoccupations et des spécificités locales ;
8. L'éradication de l'esclavage et sa pénalisation sous toutes ses formes ;
9. La généralisation des comités de prévention et de médiation des conflits au niveau des villages/quartiers/ fractions, des communes, des cercles et des régions composés de personnalités non élues ;
- 10.L'homologation des accords et conventions communautaires afin de leur donner une force exécutoire ;
- 11.L'organisation régulière de rencontres communautaires transfrontalières en vue de prévenir les conflits ;
- 12.La sensibilisation des communautés pour qu'elles s'intéressent à la gestion des affaires publiques de leur localité ;
- 13.l'adoption de critères d'éligibilité des personnes devant présider la gestion des affaires publiques dont celui de savoir lire et écrire en français ou dans une langue nationale ;
- 14.la généralisation sur tout le territoire national de l'approche Cités Consensuelles des Droits Humains ;
- 15.la démultiplication d'un tel forum de dialogue intercommunautaire dans toutes les régions du Mali , en particulier dans les régions du nord ;**
- 16.La mise en place d'un Comité tripartite Assemblée Nationale, Haut Conseil des Collectivités et Société Civile de suivi des recommandations du Forum.

**Mopti, le 29 novembre 2008**  
**Pour le Groupe de travail,**  
**Les Rapporteurs**